VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04
mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE DU 27 JUIN 2023
PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT LORS DU PASSAGE DE LA COURSE CYCLISTE « 72ème PARIS-GIEN-BOURGES » LE 05 OCTOBRE 2023

Le Maire de la commune d'Henrichemont

Vu le Code de la Route,
Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions,
Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté interministériel du 26 août 1992 relatif à la sécurité des courses et épreuves sportives sur les voies ouvertes à la circulation publique,
Vu l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 approuvant la 8ème partie (signalisation temporaire) du livre 1 de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu la requête présentée par Madame Florence FERAUD, Présidente de l'Union Bourges Cher Cyclisme, demandant la réglementation du stationnement et de la circulation le jeudi 5 octobre 2023 pour la course cycliste « 72ème PARIS – GIEN – BOURGES ».

Considérant que pour préserver la sécurité des usagers et des concurrents il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement pendant le passage de la course « 72ème PARIS –GIEN – BOURGES », le jeudi 5 octobre 2023,

ARRETE

Article 1er : Le stationnement des véhicules sera interdit :
Les Billets, Rue de Bourgogne, Place Henri IV quarts Est et Sud, Rue Clément Vigna, entre 15h et 18h00, le jeudi 5 octobre 2023 pour permettre le passage de la course cycliste « 72ème PARIS-GIEN-BOURGES ».

Article 2 : La circulation des véhicules sera interdite le même jour aux mêmes heures sur la totalité du parcours.

Article 3 : Cette interdiction sera matérialisée par des panneaux et barrières, et des signaleurs seront mis en poste aux intersections.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à : M. le Responsable du Centre de Gestion de la Route Bourges-Sancerre, M. le Chef de Gendarmerie d'Henrichemont, M. le Responsable des Services Techniques, Mme la Présidente de l'UBCC, M. le Président de l'Union Cycliste d'Henrichemont.
Chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,
Gilles BUREAU

Publié sur le site internet de la commune le 29/06/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
018-211801097-20230627-2023_60AR-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/06/2023